



**Banque de la République d'Haïti**



**Note mensuelle d'inflation**

**Avril 2022**

## Table des matières

I.- Introduction.....	2
II.- Évolution de l'inflation globale en avril 2022.....	2
III.- Évolution des principales fonctions de consommation en avril 2022.....	3
IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays.....	4
V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation en rythme mensuel .....	4
VI.- Prévisions d'inflation.....	5

## I.- Introduction

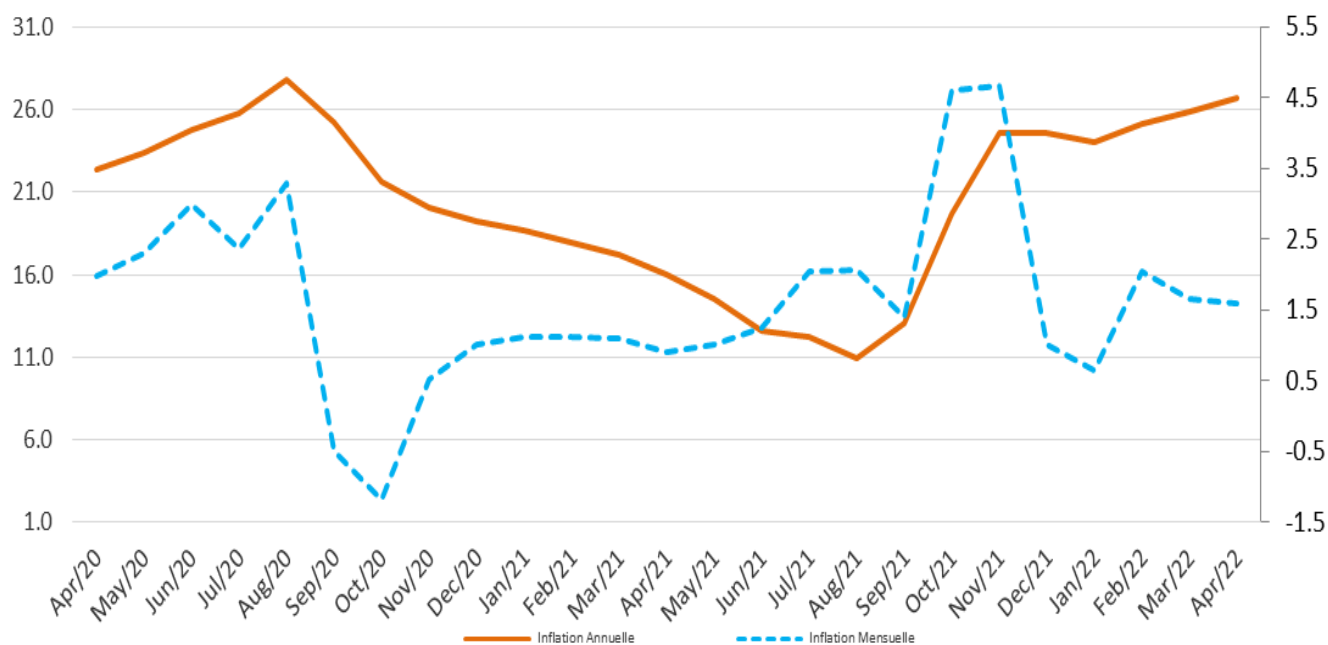
Cette note analyse l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Haïti au cours du mois d'avril 2022. Elle apporte quelques éléments explicatifs permettant de comprendre les facteurs qui influencent la variation mensuelle de l'IPC.

## II.- Évolution de l'inflation globale en avril 2022

L'indice des prix à la consommation (IPC) a été estimé à 211,6 en avril 2022 contre 208,3 en mars 2022 et 167 en avril 2021. Il en est ressorti, en rythme mensuel, un taux d'inflation de 1,6 %, soit le même niveau que le mois précédent. En glissement annuel, l'inflation a accéléré de 0,8 point de pourcentage pour s'établir à 26,7 %.

Le rythme de progression de l'inflation s'est intensifié au cours de la période octobre 2021 à avril 2022. Le taux d'inflation mensuel cumulé pour cette période a atteint 16,2 % contre 4,6 % sur la même période de l'exercice précédent. Considérée en moyenne mensuelle sur les sept (7) premiers mois de l'exercice fiscal, l'inflation est passée de 0,7 % l'an dernier à 2,3 % sur l'exercice en cours. Ce taux moyen d'inflation mensuel demeure supérieur à celui enregistré chez nos principaux partenaires commerciaux (États-Unis : 0,7 % et République Dominicaine : 0,88 %).

**Graphique 1. Évolution de l'inflation mensuelle et annuelle en avril 2022 (en %)**



Source : IHSI

### III.- Évolution des principales fonctions de consommation en avril 2022

Le comportement de l'inflation mensuelle en avril 2022 résulte notamment de l'évolution de l'IPC des fonctions dont la progression a été caractérisée par une stagnation. En effet, les postes suivants ont vu leur IPC varier au même rythme que le mois précédent : « Santé » (2,2 %), « Biens et services divers » (1,9 %), « Loisirs » (1,2 %), « Restaurants » (1,2 %), « Communications » (0,9 %), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (0,8 %), « Transports » et Enseignement (0,6 %). Parallèlement, l'inflation mensuelle a subi l'effet de la décélération de 0,1 point de pourcentage de la croissance de l'indice du poste « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » à 1,8 % et dont la contribution à l'inflation sur la période a été de 58,1 %. Cependant, cet effet a été compensé par l'accélération de 10 points de base du taux de croissance de l'IPC des divisions de consommation « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants », « Articles d'habillement et chaussures » et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » pour s'établir à 1,3 %, 2,4 % et 2,2 % respectivement

En glissement annuel, l'accélération de l'inflation globale résulte de l'augmentation du rythme de progression de l'indice de la quasi-totalité des divisions de consommation, à l'exception de celui des postes « Santé », « Loisirs » et « Enseignement » dont le taux de croissance a baissé de 90, 40 et 110 points de base pour s'établir à 25,2 %, 14,5 % et 7,9 % respectivement. Les variations les plus prononcées ont été enregistrées au niveau de l'IPC des postes « Restaurants » (34,2 % contre 32,6 % au mois précédent), « Transports » (30,9 % contre 30,5 %), « Articles d'habillement et chaussures » (29,5 % contre 28,1 %), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (29,2 % contre 28,5 %), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (27,7 % contre 26,6 %).

**Tableau 1. Contributions à l'inflation mensuelle et annuelle en avril 2022 (en %)**

Poste	Pondération	Contribution à l'inflation mensuelle	Contribution à l'inflation annuelle
	en %	en %	
<b>Indice Général</b>	100.00	100.00	100.00
<b>Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	48.50	58.05	50.86
<b>Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants</b>	1.42	1.16	0.78
<b>Articles d'habillement et chaussures</b>	5.55	8.68	6.18
<b>Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles</b>	14.14	7.51	15.59
<b>Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer</b>	5.32	7.74	5.16
<b>Santé</b>	2.56	3.75	2.44
<b>Transports</b>	9.10	3.71	10.64
<b>Communications</b>	2.23	1.37	0.52
<b>Loisirs</b>	1.52	1.22	0.83
<b>Enseignement</b>	3.91	0.00	1.17
<b>Restaurants</b>	0.49	0.38	0.63
<b>Biens et Services divers</b>	5.26	6.43	5.19

Source : Calculs de la BRH/MAE

#### **IV.- Évolution de l'inflation selon l'origine des produits et les régions géographiques du pays**

L'indice des prix des produits locaux ainsi que celui des produits importés ont affiché une tendance à la hausse. L'indice des prix des produits domestiques a augmenté de 20,5 % en avril 2022, alors que celui des produits importés s'est accru de 38 %, enregistrant une augmentation de 1,8 point de pourcentage par rapport au mois précédent. Cette hausse prononcée des prix des produits importés (+ 17,5 points de plus que le taux de croissance de l'IPC des produits locaux) continue d'influer considérablement sur la dynamique du niveau général des prix, étant donné le poids des importations dans l'offre globale.

S'agissant de la distribution géographique de l'inflation mensuelle, elle est marquée par une évolution relativement différenciée d'une région à une autre. En effet, une légère augmentation a été enregistrée au niveau du taux de croissance de l'IPC des régions « Nord » et « Aire Métropolitaine » (1,7 % contre 1,6 % en mars 2022) alors que, dans les régions « Sud », « Transversale » et « Reste Ouest », l'inflation mensuelle a décéléré à 1,6 % (-0,1 pp), 1,5 % (-0,1 pp) et 1,4 % (-0,3 pp) respectivement. Sur base annuelle, une poussée inflationniste a été observée au niveau de toutes les régions du pays : « Sud » (28,5 % contre 27,7 % en mars 2022), « Reste Ouest » (28 % contre 27,4 %), « Aire Métropolitaine » (26,4 % contre 25,4 %), Nord (25,6 % contre 24,6 %) et « Transversale » (25,6 % contre 25 %).

#### **V.- Facteurs explicatifs de l'évolution de l'inflation mensuelle en avril 2022**

En avril 2022, l'inflation mensuelle est restée relativement élevée, s'établissant à 1,6 %, soit le même niveau enregistré au mois précédent. Son comportement reflète le maintien des pressions sur le marché des changes et la hausse des cours de certains produits alimentaires sur le marché international depuis l'éclatement du conflit en Ukraine. En effet, en avril 2022, la gourde a connu une dépréciation de 1,8 % par rapport à la devise américaine, portant ainsi le taux de référence à 106,23 gourdes pour un dollar. De même, durant les mois de janvier et de février, l'indice de prix des produits alimentaires de la FAO a crû de 1,4% et 4,1% respectivement<sup>1</sup>. Ces deux facteurs ont été les principaux éléments à alimenter les pressions inflationnistes observées dans l'économie au cours du mois d'avril 2022.

#### **VI- Prévisions d'inflation**

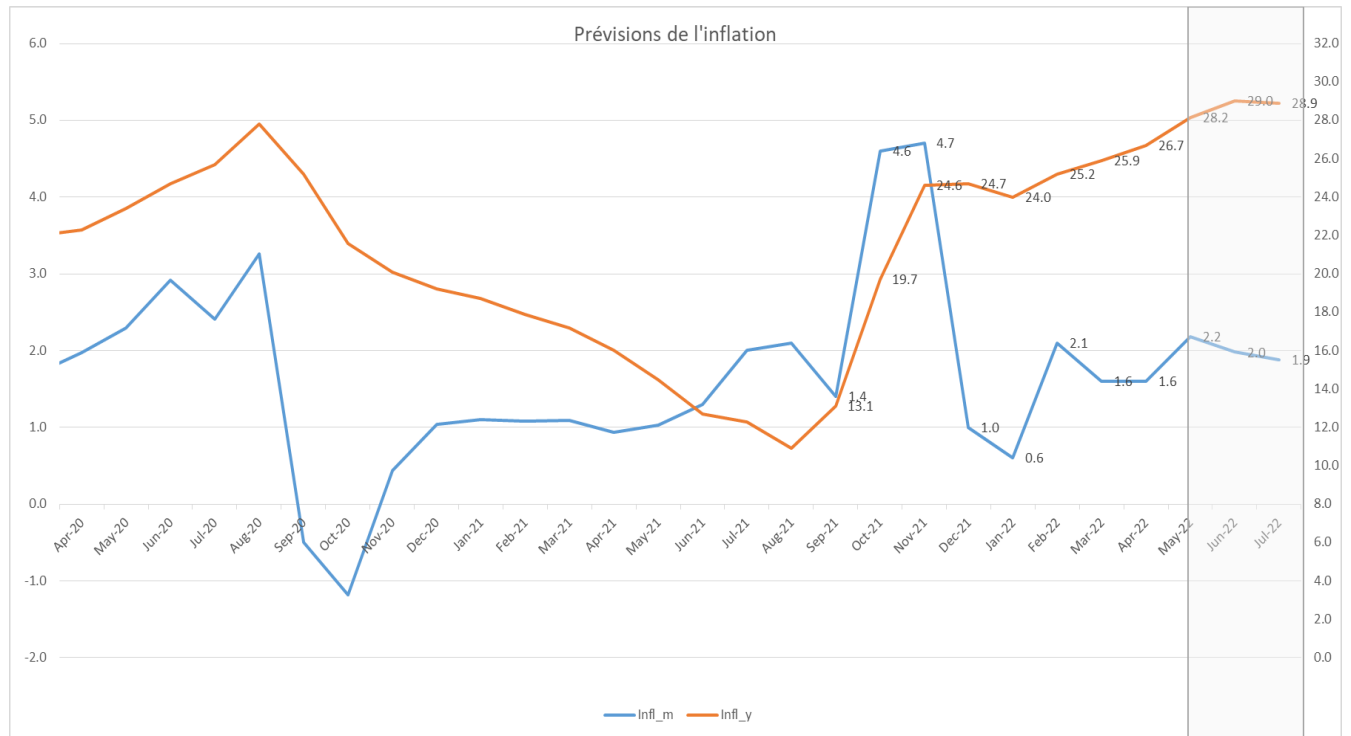
Les prévisions d'inflation réalisées par la Direction Monnaie et Analyse Economique (MAE) tablent sur une évolution haussière de l'inflation annuelle au cours des deux prochains mois avant de se replier en juillet 2022. En effet, le rythme de progression de l'IPC devrait s'accroître à 28,2 % et 29 % respectivement en mai et juin 2022 pour s'infléchir à 28,9 % à deux mois de la fin de l'exercice en

---

<sup>1</sup> En général, il y a un délai de 2 à 3 mois entre la date de commande des produits importés et leur disponibilité sur le marché local.

cours. En rythme mensuel, après une accélération à 2,2 % en mai, l'inflation devrait décélérer pour atteindre 2 % en juin puis 1,9 % en juillet 2022.

**Graphique 2. Prévisions de l'inflation en variation mensuelle et annuelle sur trois mois (en %, mai, juin et juillet 2022)**



*Sources : Prévisions du Service de Modélisation et Prévisions Macroéconomiques de la BRH*

**Tableau 2. Indice des prix à la consommation (IPC) par postes de dépenses et Variation mensuelle et annuelle de l'IPC en avril 2022**

Poste	IPC			Variation IPC (%)	
	Avril 2021	Mars 2022	Avril 2022	Mensuelle	Annuelle
<b>Indice général</b>	167	208.3	211.6	1.6	26.7
<b>Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	182.8	229.3	233.5	1.8	27.7
<b>Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants</b>	134.2	151.7	153.6	1.3	14.5
<b>Articles d'habillement et chaussures</b>	175.1	221.4	226.7	2.4	29.5
<b>Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles</b>	153.6	196.8	198.4	0.8	29.2
<b>Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer</b>	164.5	202.2	206.7	2.2	25.7
<b>Santé</b>	222.4	272.4	278.5	2.2	25.2
<b>Transports</b>	123.2	160.3	161.3	0.6	30.9
<b>Communications</b>	111.3	117.1	118.2	0.9	6.2
<b>Loisirs</b>	180.3	203.9	206.4	1.2	14.5
<b>Enseignement</b>	130	140.3	140.3	0.0	7.9
<b>Restaurants</b>	175.8	233.2	236	1.2	34.2
<b>Biens et Services divers</b>	155.5	192.5	196.1	1.9	26.1

*Sources : IHSI et calculs du Service de la Macroéconomie et Analyse de Conjoncture de la MAE*

## Glossaire

- Variation mensuelle** : Variation par rapport au mois précédent.
- Glissement annuel** : Variation par rapport au même mois de l'année antérieure.
- Inflation** : Mouvement persistant à la hausse du niveau général des prix.
- Désinflation** : Ralentissement de la croissance des prix.
- Déflation** : Baisse du niveau général des prix associée à une contraction de la masse monétaire et du crédit.
- Inflation sous-jacente** : Tendence de long terme des prix, tout en excluant la volatilité, les mouvements saisonniers, conjoncturels, et les chocs qui affectent les composantes du panier considéré.
- Région Nord** : Elle couvre les départements du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.
- Région Sud** : Elle comprend les départements du Sud de la Grand-Anse et des Nippes.
- Région Reste Ouest** : Y sont inclus les départements du Sud-Est et de l'Ouest à l'exception de l'aire métropolitaine
- Région Transversale** : Elle regroupe les départements du Centre et de l'Artibonite.
- Aire Métropolitaine** : Elle contient les villes de Port-au-Prince, de Delmas, de Pétion-Ville, de Carrefour et de Croix des Bouquets.